

Compte-Rendu du Conseil municipal extraordinaire

du lundi 8 février 2016

Absente : Lillia Zamo

I - Election des conseillers communautaires à Roannais Agglomération

Suite à la démission le 12 octobre 2015, de plus d'un tiers des conseillers municipaux de la commune d'Ambierle, ayant eu pour conséquence l'organisation d'une élection municipale partielle intégrale, l'accord local relatif à la composition du conseil communautaire de Roannais Agglomération n'a pu être maintenu.

Du fait de la nouvelle répartition entre les communes membres de Roannais Agglomération, la Commune de Saint-Romain-la-Motte perd un siège. Les communes représentées par un seul délégué au sein de Roannais Agglomération, telle que Saint-Romain-la-Motte, bénéficient d'un suppléant ;

Il convient donc d'élire **1 conseiller communautaire titulaire et 1 conseiller communautaire suppléant** afin de représenter la commune au sein de Roannais Agglomération. Les candidats sont élus par les membres du conseil municipal parmi **les deux conseillers communautaires sortants, M. Gilbert VARRENNE et Mme Monique GOUTILLE,**

Le Conseil Municipal, après avoir voté par scrutin de liste à un tour à bulletin secret, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, **ELIT**

M. Gilbert VARRENNE, par 16 voix et 2 bulletins nuls, Conseiller communautaire titulaire
Mme Monique GOUTILLE, par 16 voix et 2 bulletins nuls, Conseillère communautaire suppléante,

II - Convention Renaison – Saint Romain la Motte

Le chemin des craies, limitrophe entre les communes de Renaison et Saint Romain la Motte, a été remis en état de circulation.

La commune de Renaison a fourni camion, tracto-pelle et rouleau, et mis à disposition 3 de ses agents.

La commune de Saint-Romain-la-Motte a fourni tracteur et mini-pelle, et mis à disposition 1 agent à temps plein et un agent à mi-temps. Trois agriculteurs ont également participé à ce chantier une huitaine de jours.

Après discussion, les communes se sont accordées sur le fait que la municipalité de Saint-Romain-la-Motte remboursera 1000 € à celle de Renaison pour participation aux frais engagés.

La convention établie est acceptée par l'ensemble du conseil.

III - Questions diverses

1) Motion pour maintien du centre 15 de Roanne

Les élus de la Commune de Saint-Romain-la-Motte manifestent leur très vive inquiétude, avec le transfert envisagé des appels urgents de 0 à 8 heures du matin vers le centre 15 de Saint-Etienne et rappellent les réalités à la fois géographiques, démographiques, et sanitaires du territoire roannais.

Les élus se prononcent en faveur du maintien du centre 15 de Roanne et de son fonctionnement actuel et soutiennent toutes les actions allant dans ce sens menées par l'Union des Maires de l'Arrondissement de Roanne.

2) Accélération de la révision du PLU

Le PLU doit être modifié au plus vite puisqu'il apparaît que la MARPA serait construite sur un terrain concernée en partie par le cône de vue, donc partiellement non constructible. Opheor doit commencer les travaux avant le 31 décembre 2016, pour une durée de 16 à 18 mois.

Un nouveau calendrier est proposé : la prochaine réunion du 23 février est avancée au 16 février à 18 h 00. Réunion de finalisation du pré-dossier le 1^{er} mars 2016. Conseil municipal d'arrêt projet le 22 mars 2016.

3) Dotation de soutien à l'investissement public local

Une dotation est proposée pour les communes rurales de moins de 50 000 habitants. Une réunion d'information est programmée à ce sujet le lundi 15 février à Montbrison.

Il s'agit d'une mobilisation d'un milliard d'euros pour soutenir l'investissement public local, dont 10 millions d'euros pour la Loire. 321 communes sur les 327 de la Loire sont éligibles.

Cette dotation sera cumulable avec la DETR, et son taux pourra être supérieur à celui de la DETR avec toutefois un plafond à 80 %.

Les demandes sont à formuler avant le 15 février.

Il est décidé de prioriser les projets :

- 1- Création d'un terrain de football, de vestiaires et club house
- 2- Ecole : toit + isolation + aménagement des abords
- 3- Aménagement de la Voie Communale n° 4
- 4- Mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux

Il sera demandé des précisions sur

- le taux de la dotation afin d'établir le plan de financement
- la possibilité d'établir une demande sur un projet « voirie » (pour projet n°3)

4) Réunion des associations

Une réunion est programmée vendredi 12 février à 20 h à la salle municipale avec les représentants des associations et les élus pour la création d'une association locale des « Saint-Romain de France ».

5) Réseau de Chaleur

Depuis la dernière séance de conseil municipal :

- Une rencontre a été organisée avec Opheor, le SIEL et la commission bâtiments (le compte-rendu de cette rencontre est disponible sur HUBIC)
 - Une visite à Saint Martin la Sauveté s'est déroulée le samedi 6 février (réseau de chaleur et MARPA)
- Le SIEL doit faire parvenir par écrit son étude sur la faisabilité du bâtiment.
Le chiffrage définitif sera fonction de la demande énergétique.
Une rencontre avec les techniciens du SIEL est demandée.

6) Visite du clocher

Le CLSH a interrogé la Municipalité pour l'organisation d'une visite du clocher avec une vingtaine d'enfants un mercredi après-midi : le 16 ou le 30 mars.

Les enfants seraient partagés en groupe de 5 ou 6 avec un adulte en haut et 2 adultes pour encadrer la montée.

2 adultes du CLSH seraient sollicités, ainsi que 4 volontaires : Monique Goutille, Alain Bletterie, Yvette et Michel Brun.